

Maître d'ouvrage

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée
Service d'Ingénierie Routière de Marseille

16 rue Antoine Zattara – CS 70248 – 13331 MARSEILLE CEDEX 3

tél : 04 86 94 68 36

sir-de-marseille.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

PPBE 13 – A55 Martigues site 10 Réalisation d'un écran acoustique

D.C.E.
(Dossier de Consultation des Entreprises)

1-4 – Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Maître d'œuvre

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée
Service d'Ingénierie Routière de Marseille

16 rue Antoine Zattara – CS 70248 – 13331 MARSEILLE CEDEX 3

tél : 04 86 94 68 36

sir-de-marseille.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Vérifié par : M. Bonnet

Date : Juillet 2026

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment des plans et du CCTP. Ils incluent les prestations du ou des organismes associés au contrôle intérieur et tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur.

Toutes les prestations nécessaires à la réalisation du marché sont réputées rémunérées par les prix du BPU. En aucun cas l'entreprise ne pourra se prévoir du fait qu'une prestation prévue par le contrat ne fait pas l'objet d'un prix la décrivant spécifiquement.

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
100	PRIX GENERAUX	
101	Installations de chantier Ce prix rémunère forfaitairement les installations de chantier et l'installation des zones de stockage sur les emprises du chantier. L'emplacement et l'aménagement de ces installations devront être soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. La prestation comprend : - la réalisation de la déclaration d'intention de commencer les travaux D.I.C.T, la prise en compte des réponses des exploitants, la prise en charge des éventuelles investigations complémentaires, le repérage des réseaux et leur localisation précise sur site ; - l'aménagement de la zone d'installation principale (le débroussaillage, les abattages et dessouchages d'arbres, le décapage et la mise en stock de la terre végétale, l'assainissement du chantier, des voies et ouvrages annexes, installation de lavage..., réalisation des terrassements, des plates-formes, des réseaux, des clôtures, portails d'accès, aménagements spécifiques liés aux stockages de matériaux et matériel, signalisation de proximité, frais de gardiennage...) ; - les frais de ramassages, de tris, d'évacuation, et de traitements en centres agréés des déchets générés par la réalisation du chantier ; - les frais d'utilisation et d'entretien des terrains mis à la disposition de l'Entrepreneur ; - la maintenance de la clôture parallèle à l'autoroute sur le talus en contrebas de l'ouvrage projeté ; - l'accès au chantier ; - l'éclairage du chantier ; - l'amenée et l'installation du matériel de chantier ainsi que toutes sujétions dues à des mouvements de matériel en cours de travaux, leur entretien et fonctionnement ; - la fourniture et les frais d'installation de baraques de chantier ; - les frais de raccordement éventuels aux réseaux divers ainsi que le coût des consommations correspondantes ; - l'entretien pendant toute la durée des travaux de l'ensemble des installations ; - les prestations définies à l'article 31 du CCAG ; - les prestations définies dans le CCAP et le CCTP notamment celles relatives à la description des infrastructures liées à l'installation (bungalows, etc,...) et la description des matériels à mettre à disposition des représentants du maître d'œuvre ; - le repli du matériel, la remise en état du site en fin de chantier et l'évacuation des matériaux excédentaires si nécessaire, et l'obtention du quitus des propriétaires éventuels ; - la réalisation d'états des lieux avant et après travaux conformément aux prescriptions du CCTP ; - les dispositions prévues au PGC et PPSPS, - le gardiennage du chantier 24h/24 et 7j/7, ainsi que toutes mesures de protection contre le vandalisme et les tags durant toute la durée du chantier.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Il est réglé en trois fractions : - 50% après mise en place des installations, amenée des matériels et acceptation par le maître d'œuvre des éléments à fournir pendant la période de préparation des travaux, après remise du PRE et du SOGED, - 20% après acceptation par le maître d'œuvre du reste du PAQ en particulier des procédures d'exécution restantes ; - 30% après démontage, repli de tous les matériels et installations, enlèvement des matériaux en excédent, remise en état des lieux et fourniture de tous les documents de suivi du PAQ.	
101-A	Installations de chantier – Tranche ferme LE FORFAIT :	
101-B	Installations de chantier – Tranche optionnelle 1 LE FORFAIT :	
101-C	Installations de chantier – Tranche optionnelle 2 LE FORFAIT :	
102	Etude des ouvrages définitifs Ce prix rémunère forfaitairement les études d'exécution des ouvrages définitifs. Il comprend : - le programme des études ; - les prestations définies aux articles 28 et 29 du CCAG Travaux ; - la réalisation de tous les plans de coffrage, ferrailage ou autres nécessaires à la réalisation de l'intégralité de l'ouvrage, décomposés par phases successives d'exécution s'il y a lieu ; - la réalisation de l'ensemble des notes de calcul justifiant ces plans, groupées le cas échéant par partie et/ou phases successives ; - les plans et notes de calculs nécessaires à la définition et à la construction des ouvrages provisoires. Il comprend également : - les opérations topographiques complémentaires de levé topographique du terrain naturel préalable à la réalisation des plans d'exécution, les contrôles altimétriques et planimétriques du levé existant, - tous les travaux d'implantation et de suivi topographique du chantier, - le piquetage, l'implantation générale des ouvrages particuliers du projet, dont les ouvrages enterrés, - la réalisation, l'implantation et la protection des pôles de polygonation et des bornes d'emprise, la réalisation d'une polygonale de précision spécifique au chantier, - le remplacement par un géomètre expert des éléments ci-dessus détériorés lors des travaux pendant et après leur achèvement,.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Il est réglé en trois fractions : - 25% à la fin de la période de préparation des travaux sous réserve que toutes les études demandées au marché pour cette période aient été fournies en temps utile (dans le cas contraire, le règlement sera effectué en même temps que la fraction définie ci-après) ; - 45% après visa par le maître d'œuvre de tous les plans d'exécution et notes de calculs ; - 30% après acceptation du dossier de récolement de l'ouvrage.	
102-A	Etude des ouvrages définitifs – Tranche ferme LE FORFAIT :	
102-B	Etude des ouvrages définitifs – Tranche optionnelle 1 LE FORFAIT :	
103	Etude Géotechnique G3 Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'une mission géotechnique G3 selon la norme NF P 94-500. Ce prix rémunère le personnel nécessaire pour établir les études. Il comprend notamment l'analyse et l'interprétation des essais, le relevé visuel lors d'une visite au préalable, l'utilisation de logiciels spécifiques et le rendu sous forme de rapport de l'étude (étude initiale et reprises) en support informatique, les reprises de l'étude jusqu'à sa validation, et la participation à une réunion pour le lancement et une autre en fin de prestation. Tous les essais nécessaires seront rémunérés directement par les prix correspondant du présent marché. LE FORFAIT :	
104	Sondage carotté Ce prix rémunère au mètre la réalisation de sondage carottés de diamètre 86 à 146 mm, y compris prélèvement d'échantillon intact sous gaine (80mm minimum) si nécessaire et fourniture de caisse à carotte quelle que soit la nature des terrains. Ces sondages seront réalisés selon les besoins de la G3. Ce prix comprend notamment : - l'amenée et repli du matériel et du personnel ; - la mise en station ; - les déplacements éventuels de la foreuse dans l'emprise du chantier ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	- le tubage si nécessaire ; - l'eau par citernage nécessaire au forage ; - l'utilisation d'une couronne diamant si nécessaire ; - l'enregistrement des paramètres de foration (vitesse, pression sur l'outil, pression d'injection) ; - toutes sujétions liées à la réalisation de ces investigations. LE METRE LINÉAIRE :	
105	Sondage destructif Ce prix rémunère au mètre la réalisation de sondage destructif y compris fluides ou boue de forage, tubage provisoire, quelle que soit la nature des terrains et de l'outil de foration. Ces sondages seront réalisés selon les besoins de la G3. Ce prix comprend notamment : - l'amenée et repli du matériel et du personnel ; - la mise en station ; - les déplacements éventuels de la foreuse dans l'emprise du chantier ; - le tubage si nécessaire ; - l'enregistrement des paramètres de foration (vitesse, pression sur l'outil, pression d'injection) ; - toutes sujétions liées à la réalisation de ces investigations. LE METRE LINÉAIRE :	
106	Essai pressiométrique Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'un essai pressiométrique, conformément à la norme NF EN ISO 22476-4. Il comprend notamment : - la fourniture et la mise en place de la sonde, conformément à la norme NF EN ISO 22476-4 ; - l'installation à pied d'œuvre de l'ensemble du matériel nécessaire ; - la réalisation de l'essai selon la norme NF EN ISO 22476-4 ; - le dépouillement des essais ; - la fourniture des enregistrements et de la courbe pression-volume dépouillée ; - toutes autres sujétions de réalisation. L'UNITÉ :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
107	Plan d'assurance qualité (PAQ) Ce prix rémunère, au forfait, pour l'ensemble des travaux: - le contrôle interne ; - le contrôle externe conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend les essais et contrôles (internes et externes) définis dans le CCTP ainsi que dans le Plan d'Assurance Qualité (PAQ) que devra fournir l'Entrepreneur pendant la période de préparation. Une fois le PAQ remis et agréé par le maître d'œuvre, une fraction égale à soixante-dix pour cent (70%) du prix forfaitaire sera versée à l'Entrepreneur. Le solde sera versé après la réception des travaux. LE FORFAIT :	
108	Établissement et Suivi du PRE Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation et le suivi du P.R.E et la synthèse en fin de travaux de tous ses documents. Il comprend notamment : - tous les frais relatifs à l'établissement et aux mises à jour successives du PRE, - le renseignement du journal de chantier des données environnementales ; - la prise en compte de l'environnement dans les procédures ; la mise en place d'un suivi environnemental conformément aux prescriptions du CCTP ; - les frais relatifs à la protection de l'environnement, au respect des lois et normes environnementales, à la mise à disposition d'un chargé Environnement durant toute la durée du chantier, ainsi que les frais relatifs à l'établissement et à la mise à jour du Plan de Respect de l'Environnement, ainsi que tout document demandé par le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre ou le Coordonnateur Environnement en matière d'environnement ; - toutes sujétions liées à l'établissement du PRE et son suivi. Ce document doit impérativement être remis au Maître d'œuvre dans un délai de 3 semaines avant le démarrage des travaux. LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
109	Implantation-piquetage Ce prix rémunère forfaitairement les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires à la construction de l'ouvrage, telles que définies à l'article 27 du CCAG et au chapitre 4 du CCTP. LE FORFAIT :	
110	Dossier bruit Ce prix rémunère, forfaitairement, l'établissement et la fourniture du dossier bruit conformément à l'article 8.1 du CCAP et aux prescriptions du Guide technique « Maîtrise du bruit des chantiers de construction des infrastructures de transport terrestres » - SETRA-IDRRIM de novembre 2011. Il comprend notamment la réalisation de mesures du bruit nécessaires, de jour comme de nuit, durant toute la durée de réalisation des travaux. LE FORFAIT :	
111	Dossier de récolement Ce prix rémunère, forfaitairement, l'établissement et la fourniture du dossier de récolement des ouvrages exécutés (DOE) conformément à l'article 9.5 du CCAP et l'article 2.20 du CCTP.	
111-A	Dossier de récolement – Tranche ferme LE FORFAIT :	
111-B	Dossier de récolement – Tranche optionnelle 1 LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
200	EXPLOITATION SOUS CHANTIER	
201	Établissement et suivi du DESC Ce prix rémunère au forfait, les études, et la fourniture du dossier d'exploitation sous chantier (DESC) au regard du planning conformément aux dispositions de l'article 8.4.4 du CCAP, du CCTP et du PPSPS. Ce prix est établi sur la base des éléments figurant au bordereau des prix, et dans la note technique du dossier 2.5 Dossier d'exploitation sous chantier (DESC). Ce prix rémunère, forfaitairement, l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du D.E.S.C. pour la prise en compte des contraintes d'organisation, de phasage et de protection des travaux, dues notamment à la réalisation des travaux sous circulation publique conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : - l'élaboration, la mise au point, le suivi et la mise à jour du dossier d'exploitation pendant tout le déroulement du chantier par phase de travaux destiné à préparer les arrêtés nécessaires ; - la production de plans d'exploitation à l'échelle adéquate établis à partir de l'état existant au moment de l'intervention à fournir au format informatique et en 4 exemplaires ; - la représentation sur les plans de la signalisation horizontale, verticale, dispositifs de retenue, les zones de travaux, les voies neutralisées, les voies sous circulation et les accès chantier ; - le positionnement en situation réelle des panneaux sur les plans ; - la production de plan de balisage pour chaque phase d'exploitation à fournir au format informatique et en 1 exemplaire papier ; - les plans de déviation qui seront remis avec le dossier d'exploitation sous chantier . L'ensemble des plans remis devront être conformes à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière notamment sa 8ème partie), aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées), etc..., aux guides techniques (signalisation temporaire- traitements des obstacles latéraux sur les routes principales hors agglomération, etc.) ; - la production d'une notice explicative ; - l'établissement, le suivi et la mise à jour des plannings correspondants ; - la production des demandes d'arrêtés ; - toutes les mises à jour des pièces du dossier initial avant chaque phase d'exploitation en tenant compte des interfaces avec les autres travaux, des remarques de l'exploitant et de l'analyse et des compléments d'exploitation qui seront fournis. La rémunération de cette mission s'effectue en deux versements : . 80% après validation du dossier initial par le maître d'œuvre et les gestionnaires de voiries ; . 20% à la fin des travaux	
201-A	Établissement et suivi du DESC – Tranche ferme LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
201-B	Établissement et suivi du DESC – Tranche optionnelle 1 LE FORFAIT :	
201-C	Établissement et suivi du DESC – Tranche optionnelle 2 LE FORFAIT :	
202	Panneau d'information Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture, la pose, et l'entretien de panneaux d'information en couleur sur support aluminium ou bois rétro réfléchissant de classe 2 (suivant accord du Maître d'œuvre) les terrassements, la confection des massifs béton (B25) servant de fondation, la dépose des panneaux et des supports en fin de chantier ainsi que leur évacuation en dépôt et remise en état du site. Il s'applique de jour comme de nuit. Il comprend : -les inscriptions en couleur -les logos suivant les prescriptions du Maître d'œuvre LE MÈTRE CARRE :	
203	Signalisation de fermeture d'autoroute schéma F231b Ce prix rémunère, à la nuit, la fourniture, la mise en place, la maintenance et le repliement de la signalisation temporaire, selon le schéma F231b du guide de signalisation temporaire, pour la fermeture d'une autoroute. Le prix comprend également la mise en place d'un jalonnement de la déviation correspondante. LA NUIT :	
204	Signalisation de fermeture d'une bretelle d'entrée Ce prix rémunère, à la nuit, la fourniture, la mise en place, la maintenance et le repliement de la signalisation temporaire pour la fermeture d'une bretelle d'entrée de l'autoroute A55 comprenant la signalisation mobile et la manipulation de la signalisation fixe (barrières de fermetures ou autres). Le prix comprend également la mise en place d'un jalonnement de la déviation correspondante. LA NUIT :	
205	Signalisation de dévoiement selon le schéma F201 ou F202 Ce prix rémunère, à l'unité de jour comme de nuit, la fourniture, la mise en place et le repliement de la signalisation temporaire pour la neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence au droit du chantier, selon les schémas de signalisation F 201 ou F 202 du guide SETRA sur la signalisation temporaire des voies à chaussées	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	séparées. Une seule quantité sur ce prix sera appliquée par balisage. La location et la maintenance sont rémunérées par les prix ci-après. LA NUIT :	
206	Signalisation de fermeture d'une bretelle de sortie Ce prix rémunère, à la nuit, la fourniture, la mise en place, la maintenance et le repliement de la signalisation temporaire pour la fermeture d'une bretelle de sortie de l'autoroute A55 comprenant la signalisation mobile et la manipulation de la signalisation fixe (barrières de fermetures ou autres). Le prix comprend également la mise en place d'un jalonnement de la déviation correspondante. Le prix s'applique pour une nuit de travail entre 21h00 et 6h00. LA NUIT :	
207	Signalisation pour neutralisation de la voie de droite F213a Ce prix rémunère, à la nuit, la fourniture, la mise en place, la maintenance et le repliement de la signalisation temporaire pour la neutralisation d'une voie de circulation au droit du chantier, selon le schéma de signalisation CF213 a du guide SETRA sur la signalisation temporaire des voies à chaussées séparées. En cas d'utilisation de FLR, chaque remorque restera attelée pendant son utilisation. Le prix comprend la mise en place de cônes K5a. LA NUIT :	
208	Fourniture, amenée, pose et repliement de séparateurs modulaires de voies Ce prix rémunère au mètre linéaire le déplacement des séparateurs modulaires de voies, de classe B et niveau de retenue H2, dans les limites du chantier pour adaptation à l'avancement des travaux et aux conditions de maintien de la circulation. Il comprend notamment : - le matériel nécessaire et l'équipe d'intervention qualifiée ; - l'amenée, la pose, et le repli des séparateurs modulaires ; - le prémarquage éventuel de l'emplacement final du SMV par filet continu en peinture et son effacement lors du retrait du séparateur en fin de phase ou de chantier ; - le marquage au sol d'une ligne délimitant la largeur de fonctionnement du SMV afin d'attirer l'attention des ouvriers ; - toutes les sujétions dues aux contraintes d'exploitation durant les déplacements et ripage, ainsi que celles liées à la sécurité et à la présence d'écrans brise-vue ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	- le repliement et l'évacuation en fin de travaux. Cette prestation ne sera pas réglée pour un déplacement, ou un ripage, rendu nécessaire par une mauvaise organisation du chantier par l'entreprise (SMV mal implantée et générant une gêne ou un risque quelconque). LE MÈTRE LINÉAIRE :	
209	Manutention des séparateurs modulaires de voies en cours de chantier Ce prix rémunère au mètre linéaire le déplacement des séparateurs modulaires de voies, de classe B et niveau de retenue 2, dans les limites du chantier pour adaptation à l'avancement des travaux et aux conditions de maintien de la circulation. Il comprend notamment : - le matériel nécessaire et l'équipe d'intervention qualifiée ; - le ripage latéral des dispositifs sous circulation ; - le prémarquage éventuel de l'emplacement final du SMV par filet continu en peinture et son effacement lors du retrait du séparateur en fin de phase ou de chantier ; - toutes les sujétions dues aux contraintes d'exploitation durant les déplacements et ripage, ainsi que celles liées à la sécurité et à la présence d'écrans brise-vue. Cette prestation ne sera pas réglée pour un déplacement, ou un ripage, rendu nécessaire par une mauvaise organisation du chantier par l'entreprise (SMV mal implantée et générant une gêne ou un risque quelconque). LE METRE LINEAIRE :	
210	Location de séparateurs modulaires de voies Ce prix rémunère au mètre linéaire en place par jour calendaire, la location de SMV. Il comprend notamment : - la mise à disposition de SMV pendant toute la durée de présence sur le chantier ; - l'entretien pendant cette même période et le remplacement en cas de détérioration ; - la remise en place ou réaligement en cas de choc ; Ce prix s'applique à la longueur posée par le nombre de jours calendaires de présence. METRE x JOURS :	
211	Atténuateur de choc provisoire Ce prix rémunère à l'unité, l'amenée, la pose, la location quelle que soit la durée d'utilisation, l'exploitation, l'entretien, la surveillance, <u>le remplacement (fourniture comprise quel que soit le nombre)</u> s'il y a lieu de jour comme de nuit et la dépose	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	en fin de chantier, d'un atténuateur de choc temporaire conforme à la réglementation . Il comprend notamment : - la fourniture de tous les composants conformément au CCTP et sa mise à disposition pendant la durée du chantier ; - la fourniture des éléments de fixations en bout de SMV ou de GBA/DBA provisoire coulée en place, l'amenée de tous les composants à pied d'œuvre ; - les fixations en bout de SMV ou de GBA/DBA provisoire coulée en place ou dispositifs de retenue existant ; - les déplacements si nécessaires - l'entretien et la maintenance de l'atténuateur durant toute la période de chantier ; - l'enlèvement en fin de chantier comprenant le chargement, le transport et le déchargement au lieu de dépôt définitif ; - toutes sujétions liées aux moyens de lestage du dispositif ; - toutes sujétions liées à la mise en place sous circulation. Le prix est établi pour un enlèvement de nuit entre 21h00 et 6h00. L'UNITE :	
212	Ecran brise vue Ce prix rémunère au mètre l'amenée, la pose, l'exploitation, l'entretien et la dépose en fin de chantier, d'écrans brise-vue rigides métalliques fixés sur les séparateurs modulaires de voies. Ce prix comprend notamment : - la fourniture de tous les composants et sa mise à disposition pendant la durée du chantier ; - la fourniture des éléments de fixations sur les SMV; - l'amenée de tous les composants à pied d'œuvre ; - les fixations sur les SMV ; - l'entretien et la maintenance durant toute la durée de chantier ; - l'enlèvement en fin de chantier comprenant le chargement, le transport et le déchargement au lieu de dépôt définitif ; - toutes sujétions liées aux moyens de lestage du dispositif ; - toutes sujétions liées à la mise en place sous circulation et autres contraintes d'exploitation. LE METRE LINEAIRE :	
213	Effaçage de signalisation par hydrodécapage Ce prix rémunère au mètre carré (quelle que soit la modulation, pleins et vides inclus) l'effacement par hydrodécapage de marquage horizontal existant ou réalisé en phase provisoire.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Ce prix s'applique pour l'effacement par hydrodécapage quels que soient la couleur et le type de marquage (axial, rive, ou zebra) à effacer. Il prend en compte les fournitures, toutes sujétions liées aux travaux en bord de voie circulée et le nettoyage de la chaussée après effacement du marquage. Le prix est établi pour une mise en place de nuit entre 21h00 et 6h00. LE METRE CARRE :	
214	Signalisation horizontale temporaire en peinture jaune Ce prix rémunère au mètre linéaire ou au mètre carré (quelle que soit la modulation, pleins et vides inclus) la fourniture et l'exécution d'une ligne de peinture jaune. Ce prix comprend : - le nettoyage de la chaussée ; - le pré-marquage ; - les fournitures de peinture et de billes de rétro réflexion, leur mise en œuvre sur des bandes de signalisation horizontale avec une largeur de U=7,5 cm ; - l'entretien ; - les frais relatifs aux planches d'essais et aux prélèvements pour essais en laboratoire ; - le contrôle externe ; Les travaux de signalisation horizontale seront réalisés de nuit entre 21h00 et 6h00.	
214-A	Ligne axiale discontinue 2U jaune LE METRE LINEAIRE :	
214-B	Ligne de rive continue 3U jaune LE METRE LINEAIRE :	
215	Signalisation temporaire verticale, surveillance et entretien Ce prix rémunère, à la semaine, pour la durée du chantier, la fourniture, la mise en place, la surveillance, l'entretien (de jour comme de nuit) et le repliement de la signalisation verticale temporaire d'approche et de fin de chantier, signalant les voies décalées et la neutralisation d'une partie de la chaussée par des SMV. Cette signalisation restera en place pendant la durée de la tranche de travaux et sera mise en place sur des supports fixes. La mise en place et la dépose se feront de nuit entre 21h00 et 6h00. Le titulaire affectera à cette mission le personnel d'exploitation d'astreinte, nécessaire, joignable à tout moment et pouvant intervenir dans l'heure 7 jours/7 et 24heures/24. Celui-ci disposera en permanence d'un véhicule d'intervention équipé et du matériel de remplacement nécessaire. Il assurera les interventions d'urgence lors d'évènements particuliers (intempéries...) ou sur simple demande du maître	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	d'œuvre ou de l'exploitant. Une main courante de contrôle et d'intervention sera transmise au maître d'œuvre, chaque semaine <u>avec au minimum un passage par jour en journée.</u> Tout manquement constaté au plan de signalisation sur cette même période entraîne la non application de ce prix. <u>Le masquage , démasquage et l'entretien de la signalisation existante qui ne sera pas utilisée pendant la durée du chantier, sont également compris dans le prix.</u> LA SEMAINE :	
216	Panneaux temporaires type KD Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture, le transport la pose, la dépose et le repli définitif d'un panneau de signalisation de police temporaire de type KD quelle soit la mention et la dimension. Il comprend notamment : - la fourniture et l'amenée du panneau à pied d' œuvre ; - la pose, le scellement ou l'accrochage des supports dans le sol ou sur un ouvrage de façon à assurer la résistance au vent, y compris les terrassements, le béton de fondation et l'évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise, conformément au SOSED ; - la fixation du panneau sur le support, y compris la fourniture de tous les systèmes de fixation (colliers, brides) et de la boulonnerie ; - la maintenance du panneau pendant toute la durée de présence sur le chantier où il doit être posé, y compris son remplacement en cas de vol ou de détérioration ; - le masquage et démasquage si nécessaire ; - la dépose du panneau et de son support, ainsi que le repli définitif ; - l'éventuelle remise en état de sol support y compris les fournitures de matériaux nécessaires ; - toutes les sujétions liées aux travaux en bord de voie circulée. La pose et la dépose de ces panneaux se fera de nuit entre 21h00 et 6h00. LE METRE CARRE:	
217	Balise K5d Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, la pose, et l'évacuation de balises temporaires de signalisation K5d. Il comprend notamment : - la fourniture, l'amenée, la pose, le retrait, l'évacuation, et la mise en centre de tri agréée des balises, - l'ensemble des moyens matériels et humains nécessaires à la pose et au retrait des balises, - toutes sujétions liés à la pose et au retrait sur des enrobés amiantés. La pose et la dépose des balises se fera de nuit entre 21h00 et 6h00.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	L'UNITÉ :	
218	Plus-Value pour travaux de nuit série 200 Ce prix rémunère au pourcentage des travaux réalisés la plus-value pour la réalisation de nuit des travaux de la série de prix 200, <u>à l'exception du prix 215</u>, pour une intervention en jour ouvrable entre 21h00 et 6h00. Ce prix sera appliqué <u>quelle que soit la durée des travaux et quels que soient les moyens humains et matériels mis en œuvre</u>. Il s'applique uniquement sur les quantités réalisées de nuit selon constat contradictoire du maître d'œuvre. Il comprend notamment : - toutes les sujétions et frais assortis pour horaires de nuit des personnels et utilisation de nuit des matériels, - l'éclairage du chantier, l'éclairage des basculements de circulation et de guidage par un balisage lumineux, - Toutes sujétions liées au travail de nuit et en cycle décalé.	
218-A	Plus-Value pour travaux de nuit série 200 – Tranche ferme LE POURCENTAGE :	
218-B	Plus-Value pour travaux de nuit série 200 – Tranche optionnelle 1 LE POURCENTAGE :	
218-C	Plus-Value pour travaux de nuit série 200 – Tranche optionnelle 2 LE POURCENTAGE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
300	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	
301	Ramassage, traitement des déchets Les déchets valorisables et non valorisables présents sur le site seront ramassés sur l'emprise totale du chantier et sur une bande d'environ 10 m à l'arrière des écrans, triés, traités et évacués selon les prescriptions figurant dans le CCTP. Ce prix ne s'applique pas aux déchets générés par les travaux. La prestation sera rémunérée, à la tonne, sur la base des bordereaux de mise en décharge dûment agréée.	
301-A	DÉCHETS VALORISABLES LA TONNE :	
301-B	DÉCHETS NON VALORISABLES LA TONNE :	
302	Déboisement, débroussaillage Ce prix rémunère, au mètre carré, le débroussaillage et le déboisement sur une bande d'environ 10m à l'arrière de l'écran. La surface rémunérée est la surface totale de la zone à traiter, mesurée en projection horizontale. Il inclut également tous les moyens particuliers, toutes les dispositions et précautions à mettre en œuvre impliquées par la présence des constructions avoisinantes. Il comprend également les opérations de triage, d'évacuation des matériaux ainsi que la destruction des espèces invasives selon le protocole figurant au CCTP et la NRE dont notamment l'établissement d'un plan de balisage des zones d'espèces invasives ainsi que la mise en œuvre et le repli dudit balisage. LE METRE CARRE :	
303	Abattage d'arbres Ce prix rémunère à l'unité le déboisement, l'abattage, le dessouchage et l'enlèvement d'arbres de diamètre supérieur à 30 cm à 1 m du sol. L'abattage des arbres de diamètre inférieur à 30 cm à 1 m du sol sera ainsi compris dans l'application du prix 302 – déboisement, débroussaillage. Il comprend notamment : - l'arrachage de l'arbre ou, le cas échéant, son abattage ou son dessouchage ; - le débitage sur place et l'évacuation des produits conformément au SOPRE et PRE ou la mise en dépôt du bois débité dans les emprises du chantier	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	selon instructions du maître d'œuvre ; - l'évacuation hors des emprises du chantier de la souche et son élimination conformément au SOPRE et PRE ; - le comblement des vides résultant de cette opération, et toutes sujétions. Il tient compte de toutes les sujétions relatives aux mesures de sécurité. Les arbres à abattre seront préalablement repérés et marqués contradictoirement par l'entreprise et le maître d'œuvre. Tout arbre coupé sans accord écrit du maître d'œuvre ne sera pas rémunéré. L'UNITE :	
304	Terrassements – Déblais de toute nature pour création des accès Ce prix rémunère au mètre cube en place, les opérations de terrassements en déblais, quelle que soit la nature du terrain rencontré compris dans l'emprise des travaux et la mise en décharge des matériaux. Ces travaux concernent la création des accès et des plateformes de travail et ne seront réalisés que sur les zones désignées par le Maître d'œuvre. Il comprend notamment : • l'implantation suivant les plans validés par le maître d'œuvre, • toutes sujétions entraînées par la présence de réseaux (protection à réaliser par l'entrepreneur sous le contrôle du gestionnaire) ; • l'extraction des matériaux ; • toutes sujétions concernant les moyens d'extraction utilisés ; • toutes sujétions liées au maintien des écoulements des eaux ; • toutes sujétions particulières, notamment pour la réalisation des travaux par phases avec interruptions, sous circulation et à proximité d'ouvrages existants ; • l'enlèvement de réseaux abandonnés ; • le tri, le chargement et l'évacuation des matériaux excédentaires impropres au réemploi, suivant les dispositions prévues dans le PRE ; • le chargement, le transport et le déchargement en décharge définitive pour les matériaux non réutilisables ; • la fourniture des bordereaux d'évacuation des déchets pour tout produit ou matériau inerte ou non évacué du chantier ; • le réglage et le compactage du fond de fouille ; • toutes sujétions relatives à la protection du fond de fouille contre les circulations d'eaux. Les volumes pris en compte seront ceux qui résultent des levés topographiques contradictoires à la charge de l'Entrepreneur, par comparaison des profils en travers relevés après décapage et après exécution des travaux. LE METRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
305	Dépose glissière métallique Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la dépose de glissière métallique de sécurité. Il comprend notamment : - Le démontage de tous ses éléments constitutifs, - L'extraction des supports avec le rebouchage des trous, - Le chargement et l'évacuation de tous les éléments, - La remise en état des abords, - les opérations de triage et d'évacuation des matériaux, - le transport, et la mise en décharge des matériaux. Toutes suggestions liées au phasage et à l'exploitation sous chantier. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
306	Terrassements manuels Ce prix rémunère au mètre cube en place, les opérations de terrassements manuels en déblais, quelle que soit la nature du terrain rencontré compris dans l'emprise des travaux et la mise en décharge des matériaux. Ces travaux devront être identifiés et validés par le Maître d'œuvre. <u>Tout terrassement manuel non validé préalablement par le Maître d'œuvre ne sera pas rémunéré.</u> Il comprend notamment : • l'implantation suivant les plans validés par le maître d'œuvre, • toutes sujétions entraînées par la présence de réseaux (protection à réaliser par l'entrepreneur sous le contrôle du gestionnaire) ; • l'extraction des matériaux ; • toutes sujétions concernant l'exécution manuelle des terrassements ; • toutes sujétions liées au maintien des écoulements des eaux ; • toutes sujétions particulières, notamment pour la réalisation des travaux par phases avec interruptions, sous circulation et à proximité d'ouvrages existants ; • l'enlèvement de réseaux abandonnés ; • le tri, le chargement et l'évacuation des matériaux excédentaires impropres au réemploi, suivant les dispositions prévues dans le PRE ; • le chargement, le transport et le déchargement en décharge définitive pour les matériaux non réutilisables ; • la fourniture des bordereaux d'évacuation des déchets pour tout produit ou matériau inerte ou non évacué du chantier ; • le réglage et le compactage du fond de fouille ; • toutes sujétions relatives à la protection du fond de fouille contre les circulations d'eaux. Les volumes pris en compte seront ceux qui résultent des levés topographiques contradictoires à la charge de l'Entrepreneur, par comparaison des profils en travers relevés après décapage et après exécution des travaux. LE METRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
400	FONDATIONS – TERRASSEMENTS	
401	Ateliers de forage et de bétonnage des pieux Ce prix rémunère forfaitairement l'amenée et le replis des ateliers de forage et de bétonnage des pieux. Il comprend : - le transport, la mise en station des matériels de forage sur l'emplacement des pieux quel que soit l'emplacement des pieux, - les transports, les mises en place, les déplacements, le repli de tous les matériels spécifiques nécessaires à la réalisation des pieux ainsi que leur immobilisation éventuelle. Ce prix rémunère les prestations définies à l'article 1.3a, 1.3b et 1.3e du chapitre I de l'annexe au texte du fascicule 68 du CCTG. Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de tous les produits ou matériaux perdus, par exemple les gaines métalliques, chemisages ou boues éventuellement nécessaires pour l'exécution des pieux, à la seule exclusion des tubes pour contrôles soniques qui font l'objet d'un prix spécifique. Ce prix comprend également l'évacuation et la mise en dépôt définitif des produits de forage. Il tient compte de toutes les sujétions liées aux conditions d'exécution et aux contraintes d'intervention et en particulier le temps d'immobilisation éventuel et de transfert quelle que soit la distance de la foreuse entre 2 pieux. Ce prix sera appliqué en deux fractions : - 50 % après mise en service de l'atelier de forage, - 50% après remise en état du site et évacuation de l'atelier de forage et de bétonnage. LE FORFAIT :	
402	Forage des pieux de diamètre 700 mm Ce prix rémunère au mètre linéaire les forages des pieux Ce prix comprend notamment les sujétions d'utilisation du trépan, de fourniture et mise en œuvre d'un tubage définitif et les sujétions d'évacuation et de mise en dépôt définitif des produits de forage. Le prix sera utilisé pour la réalisation d'un pieu de convenance. Il tient compte de toutes les sujétions liées aux conditions d'exécution et aux contraintes d'intervention, aux différentes natures de sol rencontrées et à la présence d'une nappe de niveau variable.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	La longueur de forage sera égale à la différence entre la côte de la sous-face de la semelle et celle du fond de pieu. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
403	Armature pour pieux de diamètre 700 mm Ce prix rémunère, au kilogramme, les prestations définies à l'article 1.6 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG, mesurées conformément aux indications de l'article 2.3 de cette même annexe. Le prix tient compte de toutes les armatures définies aux plans d'exécution visés par le maître d'œuvre. Il tient compte également de toutes les sujétions liées aux conditions d'exécution et aux contraintes d'intervention. La quantité sera rémunérée en référence au poids indiqué sur les plans d'exécution visés. LE KILOGRAMME :	
404	Béton C35/45 pour fondations profondes Ce prix rémunère au mètre cube les prestations définies à l'article 1.5.1 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG, mesurées conformément aux indications de l'article 2.1 de cette même annexe et telles que précisées sur les plans du marché. Il s'applique au béton pour fondations profondes tel que défini au CCTP ainsi qu'au fascicule 68 Le volume de béton sera calculé à partir de la section théorique du pieu multipliée par la hauteur égale à la différence entre la côte de la sous-face de la semelle et celle du fond de pieu. Il tient compte de toutes les sujétions liées aux conditions d'exécution et aux contraintes d'intervention, et notamment en cas de présence d'une nappe d'eau souterraine dès la surface (dosage adapté). Ce prix comprend la confection et la conservation, l'écrasement et les résultats des éprouvettes en béton dans le cadre du contrôle interne. Il comprend également la confection, la conservation et le transport des éprouvettes en béton au laboratoire du MOE dans le cadre du contrôle extérieur. Les quantités rémunérées sont les quantités mesurées sur les plans d'exécution visés aciers non déduits. LE MÈTRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
405	Recépage des pieux de diamètre 700 mm Ce prix rémunère à l'unité les recépages des pieux. Ce prix comprend notamment : - le découpage des gaines perdues éventuelles, des tubes d'auscultation ainsi que l'évacuation, - la mise en dépôt définitif des produits résiduels, - toutes les sujétions liées aux conditions d'exécution et aux contraintes d'intervention. L'UNITÉ :	
406	Dispositif pour auscultation des pieux Ce prix rémunère au mètre linéaire de pieu, la fourniture sur le chantier et la mise en place de tous les matériaux, produits et composants constitutifs des dispositifs d'auscultation constitués de trois tubes 50/60 et de leurs accessoires. Ainsi, une section de pieu comprend quatre tubes d'auscultation : par exemple pour un pieu de 5m de profondeur équipé de 3 tubes, il sera compté une quantité de 5m au présent prix. Il tient compte de toutes les sujétions liées aux conditions d'exécution et aux contraintes d'intervention. En cas de détérioration des tubes les rendant impropres aux opérations d'auscultation, seuls seront rémunérés les tubes réellement utilisables. La longueur du pieu sera égale à la différence entre la côte de la sous-face de la semelle et celle du fond de pieu. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
407	Déblais pour réalisation des massifs Ce prix rémunère au mètre cube en place, les opérations de terrassements en déblais, quelle que soit la nature du terrain rencontré compris dans l'emprise des travaux et la mise en décharge des matériaux. Ces travaux concernent la création des accès et des plateformes de travail et ne seront réalisés que sur les zones désignées par le Maître d'œuvre. Il comprend notamment : • l'implantation suivant les plans validés par le maître d'œuvre, • toutes sujétions entraînées par la présence de réseaux (protection à réaliser par l'entrepreneur sous le contrôle du gestionnaire) ; • l'extraction des matériaux ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• toutes sujétions concernant les moyens d'extraction utilisés ; • toutes sujétions liées au maintien des écoulements des eaux ; • toutes sujétions particulières, notamment pour la réalisation des travaux par phases avec interruptions, sous circulation et à proximité d'ouvrages existants ; • l'enlèvement de réseaux abandonnés ; • le stockage temporaire sur l'emprise du chantier ; • le régalage définitif sur l'emprise du chantier pour les matériaux non évacués ; • le tri, le chargement et l'évacuation des matériaux excédentaires impropres au réemploi, suivant les dispositions prévues dans le PRE ; • le chargement, le transport et le déchargement en décharge définitive pour les matériaux non réutilisables ; • la fourniture des bordereaux d'évacuation des déchets pour tout produit ou matériau inerte ou non évacué du chantier ; • le réglage et le compactage du fond de fouille ; • toutes sujétions relatives à la protection du fond de fouille contre les circulations d'eaux. Les volumes pris en compte seront ceux qui résultent des levés topographiques contradictoires à la charge de l'Entrepreneur, par comparaison des profils en travers relevés après décapage et après exécution des travaux. LE MÈTRE CUBE :	
408	GNT 0/20 Ce prix rémunère à la tonne mise en œuvre, la fourniture, l'amenée à pied d'œuvre et la mise en œuvre de grave non traitée 0/20. Il comprend : • la fourniture, le transport, quelle que soit la provenance et le déchargement à pied d'œuvre, • les essais et analyse granulométriques d'identification, • la mise en stock et la reprise éventuelle, • les opérations de mise en œuvre, notamment le régalage, le réglage des matériaux en couches d'épaisseur conformes aux spécifications du GTR, • l'arrosage, y compris la fourniture et le transport de l'eau, • le compactage soigné, dans les conditions définies au GTR, la finition de forme et le respect des épaisseurs du matériau, • la réalisation et la transmission au maître d'œuvre des contrôles internes et externes, • la protection contre les eaux de toute nature pendant l'exécution, • la protection des plate-formes et des talus contre les eaux de ruissellement, • l'ensemble des opérations topographiques nécessaires à la mise en œuvre. Il comprend toutes sujétions liées : • à la mauvaise traficabilité éventuelle des sols supports, • à l'approvisionnement en eau (arrêtés, interdictions, limitations,...), • aux interdictions de circuler sur une partie de la plate-forme, • toutes sujétions dues notamment aux contraintes de phasage de chantier.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Les volumes à prendre en compte seront évalués d'après les levés topographiques contradictoires (à la charge de l'entrepreneur), avant et après exécution. LA TONNE :	
409	Béton de propreté Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de propreté de formulation conforme aux stipulations du CCTP, quelle que soit l'épaisseur nécessaire au reprofilage. Il comprend: - le nettoyage du support, - le réglage du support, - toutes les fournitures notamment le coffrage bois ou glissant, - l'amenée du béton à pied d'œuvre, - la réalisation du béton de propreté sur une épaisseur comprise entre 5 et 10cm, - toutes sujétions de réglage, de finition de surface et de difficulté de mise en œuvre. LE MÈTRE CARRÉ :	
410	Coffrage pour plots béton Ce prix rémunère au mètre carré les coffrages pour parements fins nécessaires à la réalisation des plots béton des massifs supports des poteaux. Il comprend notamment : - toutes les opérations liées au phasage des travaux, - l'amenée, la mise en œuvre et le repli de tous les matériels nécessaires à cette opération, - l'isolation thermique si nécessaire et l'application des produits de démoulage, mais pas les traitements de surface, - le décoffrage après bétonnage, - pour les déchets, le tri, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge, - le contrôle par un géomètre de l'implantation en trois dimensions du coffrage et sa transmission au maître d'œuvre avant le bétonnage. LE MÈTRE CARRE :	
411	Armatures pour béton armé pour plots béton Ce prix rémunère au kilogramme la fourniture à pied d'oeuvre, le stockage, la conservation, le façonnage et la mise en oeuvre des armatures dans le cadre de la réalisation des plots béton des massifs supports des poteaux..	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Les quantités rémunérées sont déterminées en prenant en compte les diamètres nominaux et les longueurs figurant sur les plans d'exécution visés par le maître d'œuvre et en attribuant à l'acier la masse volumique de 7850 kg/m³. Les chutes ne sont pas prises en compte. LE KILOGRAMME :	
412	Béton type C30/37 pour plots béton Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en oeuvre d'un conformément au CCTP Ce béton est destiné à la réalisation des plots béton des massifs supports des poteaux. Ce prix comprend: - l'implantation, - les études de formulation et de convenance, les contrôles du béton, - l'amenée, la mise en œuvre, les transferts sur chantier et le repliement du matériel pendant travaux, - la préparation du support (balayage, nettoyage), - les opérations topographiques et les sujétions de réglage, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton (y compris adjuvants), - la réalisation d'un essai, - les sujétions de reprise de bétonnage, - le contrôle par un géomètre de l'altimétrie de l'arase des plot et sa transmission au maître d'œuvre, - la remise en état des abords avec évacuation des matériaux excédentaires sur dépôts agréés par le maître d'œuvre. LE MÈTRE CUBE :	
413	Muret banché Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation d'un muret banché. Ce prix comprend : - l'implantation, - les études de formulation et de convenance, les contrôles du béton, - le terrassement des fondations, le réglage sur place des déblais ou leur évacuation, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton des fondations et des blocs béton à bancher (y compris adjuvants), - la fourniture, le transport et la mise en œuvre des aciers des fondations et du muret, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre des blocs béton à bancher, - la fourniture et l'application d'une étanchéité du côté remblayé, - la fourniture et la réalisation d'un enduit à gratter du côté vue, - la fourniture et la pose de barbacanes ou d'un dispositif d'assainissement	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	validé par le maître d'œuvre, - la remise en état des abords avec évacuation des matériaux excédentaire sur dépôts agréés par le maître d'œuvre, - toutes sujétions de réalisation. LE METRE CARRE :	
500	ÉCRANS ACOUSTIQUES	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
501	Poteaux métalliques HEA 260 Ces prix rémunèrent, à l'unité, la fourniture, le transport et la pose de poteaux métalliques HEA 260 supports de panneaux acoustiques en béton de bois de 5 m de hauteur et des soubassements de 120 cm tels que définis sur les plans du marché. Ils comprennent notamment : - La fourniture des aciers (profilés, platines inférieures et connecteurs inférieurs) ; - La fabrication et les soudages en atelier ; - La peinture des poteaux en atelier selon le RAL défini au CCTP ; - La protection contre la corrosion par revêtement peinture ; - Le chargement, le transport à pied d'œuvre et le déchargement ; - La reprise et le stockage provisoire éventuel ; - Le montage à blanc sur le site, le calage et l'étalement provisoire ; - Les fixations par boulonnage avec des écrous de sûreté, y compris l'exécution du calage entre la base du poteau et le dessus du plot par la mise en œuvre d'un mortier de matage ; - Les sujétions d'exécution et de pose liées aux conditions d'accès et d'exiguïté de la zone de travail y compris les moyens de manutention et de levage ; - Le contrôle des soudures en atelier. L'UNITÉ :	
502	Poteaux métalliques HEA 240 Ces prix rémunèrent, à l'unité, la fourniture, le transport et la pose de poteaux métalliques HEA 240 supports de panneaux acoustiques en béton de bois de 5 m de hauteur et des soubassements de 120 cm tels que définis sur les plans du marché. Ils comprennent notamment : - La fourniture des aciers (profilés, platines inférieures et connecteurs inférieurs) ; - La fabrication et les soudages en atelier ; - La peinture des poteaux en atelier selon le RAL défini au CCTP ; - La protection contre la corrosion par revêtement peinture ; - Le chargement, le transport à pied d'œuvre et le déchargement ; - La reprise et le stockage provisoire éventuel ; - Le montage à blanc sur le site, le calage et l'étalement provisoire ; - Les fixations par boulonnage avec des écrous de sûreté, y compris l'exécution du calage entre la base du poteau et le dessus du plot par la mise en œuvre d'un mortier de matage ; - Les sujétions d'exécution et de pose liées aux conditions d'accès et d'exiguïté de la zone de travail y compris les moyens de manutention et de levage ; - Le contrôle des soudures en atelier. L'UNITÉ :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
503	Panneaux absorbants en béton de bois Ce prix rémunère, au mètre carré, le complexe acoustique de largeur 4m constitué d'une plaque support en béton armé liée à une plaque acoustique en béton bois tels que définis dans le CCTP et sur les plans. Il comprend notamment : - la fabrication, le transport et le déchargement y compris boulonnerie avec des écrous de sûreté, bavettes, cornières, joints d'étanchéité, bouchons,.. ; - la protection contre la corrosion de toutes les parties métalliques ; - en cas de stockage provisoire, la reprise, le transport sur site et le déchargement ; - le montage sur site, réglage et calage selon les prescriptions du CCTP ; - la réalisation des joints d'étanchéité au bruit ; - la réalisation des panneaux des panneaux de transition et panneaux d'extrémités et toutes sujétions pour la tenue des éléments. - les sujétions d'exécution et de pose liées aux conditions d'accès et d'exiguïté de la zone de travail y compris les moyens de manutention et de levage. LE MÈTRE CARRE :	
504	Panneaux acoustiques en béton de bois supplémentaires Une réserve de panneaux acoustiques en béton de bois de largeur 4m sera constituée pour pallier les éventuelles détériorations accidentelles des écrans. Ce prix comprend la fourniture des panneaux, les moyens de fixation des panneaux (vérins, joints...), la livraison de l'ensemble au CEI de Lavera (Martigues). LE MÈTRE CARRE :	
505	Soubassements préfabriqués Ce prix rémunère, au mètre carré, les soubassements préfabriqués en béton armé de largeur 4m constitué tels que définis dans le CCTP et sur les plans. Il comprend notamment : - la fabrication, le transport et le déchargement y compris boulonnerie avec des écrous de sûreté, bavettes, cornières, joints d'étanchéité, bouchons,.. ; - la protection contre la corrosion de toutes les parties métalliques ; - en cas de stockage provisoire, la reprise, le transport sur site et le déchargement ; - le montage sur site, réglage et calage selon les prescriptions du CCTP ; - la réalisation des joints d'étanchéité au bruit ; - les sujétions d'exécution et de pose liées aux conditions d'accès et d'exiguïté de la zone de travail y compris les moyens de manutention et de levage.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	LE MÈTRE CARRE :	
506	Mise en peinture des voiles en béton et des soubassements Ce prix rémunère au mètre carré la mise en peinture des parties des voiles bétons et des soubassements en béton selon le RAL défini au CCTP. Ce prix rémunère notamment : - la préparation du support, - la fourniture de la peinture, - l'amenée et le repli de l'atelier de peinture comprenant les moyens humains et matériels, - l'application de la peinture, - toutes interruptions, pertes de rendement, et surconsommations liées aux conditions météorologiques, - toutes sujétions liées au système de diffraction sur écrans, - toutes sujétions liées au travail en hauteur, à l'accessibilité, ou aux conditions d'exploitation.	
506-A	Mise en peinture des voiles en béton et des soubassements – Tranche ferme LE MÈTRE CARRE :	
506-B	Mise en peinture des voiles en béton et des soubassements – Tranche optionnelle 1 LE MÈTRE CARRE :	
507	Mise en peinture des bétons de bois Ce prix rémunère au mètre carré la mise en peinture des parties en béton de bois selon le RAL défini au CCTP. Ce prix rémunère notamment : - la préparation du support, - la fourniture de la peinture, - l'amenée et le repli de l'atelier de peinture comprenant les moyens humains et matériels, - l'application de la peinture, - toutes interruptions, pertes de rendement, et surconsommations liées aux conditions météorologiques, - toutes sujétions liées au système de diffraction sur écrans, - toutes sujétions liées au travail en hauteur, à l'accessibilité, ou aux conditions d'exploitation.	
507-A	Mise en peinture des bétons de bois – Tranche ferme LE MÈTRE CARRE :	
507-B	Mise en peinture des bétons de bois – Tranche optionnelle 1	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	LE MÈTRE CARRE :	
508	Nettoyage des panneaux en PMMA sur OA7 Ce prix rémunère au mètre carré le nettoyage à haute pression des écrans en PMMA sur l'ouvrage d'art dit « OA7 » Ce prix rémunère notamment : - l'amenée et le repli de l'atelier de nettoyage comprenant les moyens humains et matériels, - le retrait, le tri, et l'évacuation en centre agréé des films transparents d protection éventuels, - le nettoyage à l'eau à haute pression des toutes les parties des écrans (écrans, poteaux métalliques, cadre métalliques, diffracteurs), - le nettoyage de la chaussée et des abords, - toutes interruptions, pertes de rendement, et surconsommations liées aux conditions météorologiques, - toutes sujétions liées au travail en hauteur, à l'accessibilité, ou aux conditions d'exploitation. LE MÈTRE CARRE :	
509	Système diffracteur sur écran Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture, l'emmené et la pose d'un système diffracteur acoustique en tête d'écrans. Le titulaire proposera au maître d'œuvre un système diffracteur acoustique conforme à la norme NF EN 14 388 pour validation. Dans le cadre de diffracteurs en béton de bois fabriqués en usine, ce prix comprend toutes les tâches liées à la préfabrication des diffracteurs et leur intégration au panneaux acoustiques en béton de bois en usine. Ce prix rémunère notamment : - la préparation du support, - la fourniture et la pose des dispositifs et des fixations, - toutes sujétions liées au système de diffraction sur écrans, - toutes sujétions liées au travail en hauteur. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
510	Grillage anti-graffiti sur voile béton ou béton de bois Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de grillage anti-graffiti sur les parties en béton ou en béton de bois des écrans acoustiques conformément au spécifications du CCTP. Ce prix rémunère notamment : - la préparation du support,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	- la fourniture et la pose des grillages et des fixations, - le traitement anti-corrosion des grillages, - toutes sujétions liées au perçage et au scellement des fixations, - toutes sujétions liées au travail en hauteur, - l'intégralité des frais de réparation des panneaux en cas de détérioration des panneaux lors de la pose des grillages. Ce prix sera appliqué indifféremment sur les parties en béton ou en béton de bois.	
510-A	Grillage anti-graffiti sur voile béton ou béton de bois – Tranche ferme LE MÈTRE CARRE :	
510-B	Grillage anti-graffiti sur voile béton ou béton de bois – Optionnelle 1 LE MÈTRE CARRE :	
511	Grillage anti-graffiti sur panneaux en PMMA Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de grillage anti-graffiti sur les écrans acoustiques en PMMA sur l'ouvrage d'art dit OA7 conformément au spécifications du CCTP. Ce prix rémunère notamment : - la préparation du support, - la fourniture et la pose des grillages et des fixations, - le traitement anti-corrosion des grillages, - toutes sujétions liées au perçage et aux fixations sur les profilés métalliques, - toutes sujétions liées au travail en hauteur, - l'intégralité des frais de réparation des panneaux en cas de détérioration des panneaux lors de la pose des grillages. LE MÈTRE CARRE :	
512	Plus-Value pour travaux de nuit série 500 Ce prix rémunère au pourcentage des travaux réalisés la plus-value pour la réalisation de nuit des travaux de la série de prix 500, pour une intervention en jour ouvrable entre 21h00 et 6h00. Ce prix sera appliqué <u>quelle que soit la durée des travaux et quels que soient les moyens humains et matériels mis en œuvre.</u> Il s'applique uniquement sur les quantités réalisées de nuit selon constat contradictoire du maître d'œuvre. Il comprend notamment : - toutes les sujétions et frais assortis pour horaires de nuit des personnels et utilisation de nuit des matériels, - l'éclairage du chantier, l'éclairage des basculements de circulation et de	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	guidage par un balisage lumineux, - Toutes sujétions liées au travail de nuit et en cycle décalé.	
512-A	Plus-Value pour travaux de nuit série 500 – Tranche ferme LE POURCENTAGE :	
512-B	Plus-Value pour travaux de nuit série 500 – Tranche optionnelle¹ LE POURCENTAGE :	
513	Réception acoustique des écrans Ce prix rémunère, au forfait, la réception acoustique des écrans par site suivant les normes de mesurage NF EN 1793 – 5 et 6 conformément au CCTP. Il comprend : - La désignation par le titulaire d'un BE agréé pour la réalisation de la réception acoustique ; - La réalisation des mesures in situ conformément à la norme en vigueur et pour chaque type et hauteur d'écran, et sur les points singuliers y compris toutes suggestions liées à la mise en place des appareils de mesure ; - La remise d'un rapport de mesures comprenant les PV d'essai conformes à l'annexe B de la norme ; - Les éventuels travaux complémentaires et/ou correctifs jusqu'à obtention des résultats attendus jusqu'à la levée des réserves. LE FORFAIT :	
600	ASSAINISSEMENT	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
601	Passages d'eau dans GBA Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de passages d'eau rectangulaires de longueur 650 mm et de hauteur 250 mm dans la GBA conformes à la norme NF P 98-426. Ce prix comprend : - la fourniture et la pose des passages d'eau ; - les sujétions d'adaptation éventuelles du ferrailage et de coffrage perdu dans la GBA ; - les aménagements au droit des exutoires des passages d'eau derrière la GBA afin d'empêcher un affouillement en pied des massifs, - toutes sujétions. L'UNITÉ :	
602	Création de cunette béton de largeur 80 cm Ce prix rémunère au mètre linéaire la création d'une cunette béton, coulée en place ou préfabriquée, de largeur 80 cm à l'arrière de la GBA. Ce prix comprend : - le décapage éventuel de la terre végétale sur talus et son évacuation en décharge ou dépôt définitif ; - les terrassements de la fouille quels que soient les moyens utilisés ; - l'évacuation et la mise en décharge des déblais ; - le ferrailage ; - la réalisation de la cunette; - le béton et toutes les sujétions de mise en place ; - les sujétions de franchissement de la chambre de tirage, - les sujétions de raccordement avec la cunette en aval ; - toutes sujétions liées à l'exploitation ou à la proximité avec les autres éléments du présent DCE. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
603	Hydrocurage cunette existante en aval Ce prix rémunère au mètre linéaire le nettoyage par hydrocurage de cunette existante. Ce prix comprend : - l'amenée et le repli de l'hydrocureuse, y compris la fourniture de l'eau, - le nettoyage par hydrocurage de la cunette, - le nettoyage de la chaussée et des abords, - le ramassage, le tri, et l'évacuation en centre de tri des déchets de quelle nature que ce soit présents dans la cunettes, - toutes sujétions de réalisation.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	LE MÈTRE LINÉAIRE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
700	ÉQUIPEMENTS	
701	Séparateur béton de type GBA Ce prix rémunère au mètre linéaire (y compris extrémités abaissées), la réalisation de séparateur béton de type GBA quelle que soit la configuration de l'implantation, conformément aux spécifications du CCTP. Ce prix comprend : - l'implantation, - les études de formulation et de convenance, les contrôles du béton et des aciers, - l'amenée, la mise en œuvre, les transferts sur chantier et le repliement du matériel pendant travaux, - la préparation du support (balayage, nettoyage), - les opérations topographiques et les sujétions de réglage et de calage du fil de guidage, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton (y compris adjuvants) et des fers filants HA 12, - les sujétions de réalisation mécanisée par coffrage glissant quelles que soient les difficultés d'approvisionnement ou de mise en œuvre, - les sujétions de fourniture et mise en place de coffrages traditionnels pour réalisation ponctuelle de parties courbes ou d'extrémité, - la réalisation des dispositifs de raccordements et de transition, - la réalisation d'un essai, - les sujétions de reprise de bétonnage, - toutes sujétions liées aux travaux de nuit et sous circulation, - la fabrication du séparateur, y compris bâchage en cas de pluie importante et évacuation en fin de cycle du béton inemployé, - la remise en état des abords avec évacuation des matériaux excédentaires sur dépôts agréés par le maître d'œuvre, - le nettoyage des chaussées et des abords. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
702	Dispositif de retenue métallique N2 W3 Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un dispositif de retenue métalliques de type N2/W3/A. Il comprend notamment : - la fourniture de tous les éléments composants le dispositif de retenue y compris les éléments de fixation, - l'amenée des fournitures à pied d'œuvre des divers constituants, - toutes les manipulations successives entre les lieux de fourniture, stockage temporaire sur chantier, entreprise ou maître d'œuvre, en dépôt provisoire ou définitif, - la mise en œuvre proprement dite en pose ou repose des éléments, - le réglage des dispositifs après pose, - les éventuelles adaptations nécessaires pour la pose de ces éléments en	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	raison de conditions spécialement, - les sujétions afin d'éviter les désordres au niveau des autres équipements du site, soit : • par fonçage ou battage en terrain de toute nature, y compris rocheux, • fixations par vissage sur platines, ainsi que des accessoires scellement ou mise en œuvre de matériaux de remblais en ancrages, les matériaux étant réputés compris dans le prix. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
703	Raccordement d'un dispositif de retenue sur GBA Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un raccordement d'un dispositif de retenue métallique sur un dispositif de retenue béton de type GBA. Il comprend : - l'amenée et le repli des moyens humains et matériels, - la fourniture et la pose des éléments constitutifs du raccords, - la fourniture et la pose des supports supplémentaires du dispositif de retenue métalliques dans les mêmes conditions que le prix 702, - toutes sujétions. LE FORFAIT :	
704	Pose et repose sur crosse d'une plaque E52c « PR 35 » Ce prix rémunère au forfait la pose et la repose sur crosse d'une plaque E52c « PR 35 ». Il comprend : - l'amenée et le repli des moyens humains et matériels, - la dépose et le stockage soigné de la plaque « PR 35 », - la fourniture et la pose de la crosse de support métallique et de ces fixations sur la GBA, - la repose de plaque « PR35 », - toutes sujétions. LE FORFAIT :	
705	Fourniture et pose de garde-corps Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose d'un garde-corps en acier galvanisé. Il comprend notamment : - la fourniture et la pose des garde-corps en acier galvanisé, - la fourniture, le percement, et la pose des supports et ancrages nécessaires, - la galvanisation du garde-corps, - toutes sujétions et autres dispositions constructives.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	LE MÈTRE LINÉAIRE :	
706	Fourniture et pose d'un grillage plaqué 60*80 mm Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose d'un grillage plaqué double torsion 60*80mm. Il comprend notamment : - les travaux de débroussaillage sur l'emprise du grillage, - la fourniture et la pose du grillage, - la fourniture et la pose des ancrages et épingles nécessaires au grillage, - la protection du grillage de la corrosion par une couche d'alliage Zn-Al (supercoating), - la fourniture et la mise en place de câbles porteurs, de pieds en acier galvanisés de classe A à âme métallique, de serre-câbles, et de tout éléments d'accastillage nécessaire, - toutes sujétions d'accès et de travail en talus, - toutes sujétions. La quantité payée sera la surface nette, mesurée hors recouvrements et chutes. LE MÈTRE CARRE :	
707	Dépose clôture amont Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose et l'évacuation d'une clôture en grillage souple. Il comprend notamment : - le découpage et le démontage du grillage et des éléments d'accastillage, - le retrait, le découpage au raz du sol, des piquets, - le rebouchage au mortier des trous éventuels dans la chaussée, ou en terrain naturel en dehors de la chaussée, - le tri et l'évacuation en centre de tri de tout éléments retirés, - toutes sujétions. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
708	Clôture grillage souple Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose d'une clôture en grillage souple galvanisé simple torsion d'une hauteur de 2 mètre. Il comprend notamment : - la fourniture et la pose d'un grillage galvanisé simple torsion d'une hauteur de deux mètres, - la fourniture et la pose des câbles, serres-câbles, agrafes, ou tout autre éléments d'accastillage, - le terrassement, le bétonnage, et le remblaiement des plots de fondation des poteaux,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	- la fourniture et la pose de poteaux tous les 4 mètres et d'une hauteur hors sol de 2 mètres, - le nettoyage des abords, - toutes sujétions. La quantité payée sera la surface nette, mesurée hors recouvrements et chutes. LE MÈTRE LINÉAIRE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
800	CHAUSSÉE ET SIGNALISATION HORIZONTALE DÉFINITIVE	
801	Rabotage de chaussée Ce prix rémunère au mètre carré, les travaux de rabotage de couches d'enrobé existantes. Il comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel de fraisage, y compris l'emploi d'un porte char ; - la réalisation du fraisage ; - toutes sujétions pour fraisage fin autour des GBA, glissières, regards, bordures, caniveaux, y compris les finitions manuelles et/ou au marteau pneumatique ; - les sujétions relatives au fraisage autour des obstacles : chambres télécom, tampons, etc... ; - le chargement immédiat, le transport, quelle que soit la distance, l'évacuation et l'élimination suivant la démarche SOSED, des déchets au lieu de dépôt définitif proposé par l'entrepreneur et agréé par le maître d'oeuvre ; - toutes sujétions de reprise pour obtention du profil final ; - le nettoyage du chantier après fraisage par balayage et dépoussiérage mécanique par aspiration. La quantité à prendre en compte, sera la surface horizontale quel que soit le nombre de passes.	
801-A	Rabotage de chaussée sur 2,5 cm d'épaisseur Ce prix rémunère au mètre carré, les travaux de rabotage de la couche d'enrobé existante sur une épaisseur de 2,5 centimètres. LE MÈTRE CARRE :	
801-B	Rabotage de chaussée sur 8,5 cm d'épaisseur Ce prix rémunère au mètre carré, les travaux de rabotage de la couche d'enrobé existante sur une épaisseur de 8,5 centimètres. LE MÈTRE CARRE :	
802	Sciage de chaussée avec redan d'ancrage Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le tranchage mécanique des bords de chaussées existantes, longitudinaux ou transversaux avec la création d'un redan d'ancrage.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Ce prix comprend notamment : - le découpage par sciage mécanique de la couche d'enrobé sur toute son épaisseur, y compris l'implantation ; - la création d'un redan d'ancrage d'une largeur minimum de 20 cm par couche d'enrobé à appliquer et à raccorder selon la structure de la chaussée définitive ; - le ramassage avec balayage soigné des produits provenant de l'opération ; - le tri, le chargement et l'évacuation des matériaux excédentaires impropres au réemploi suivant les dispositions prévues dans le PRE, aux lieux de dépôt proposés par l'Entrepreneur et agréés par le Maître d'œuvre ; - toutes sujétions quant à la présence d'obstacles tels que bouches à clés, regards divers, chambre de tirage France Télécom, etc (protection à réaliser par l'Entrepreneur sous le contrôle du gestionnaire). La quantité à prendre en compte résultera des mètres après l'exécution pour un mètre linéaire de sciage et redans par couche d'enrobé rabotée. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
803	Couche d'accrochage à rupture rapide Ce prix rémunère au mètre carré de surface traitée, la couche d'accrochage à rupture rapide, à l'émulsion de bitume, à l'interface entre les matériaux hydrocarbonés, au dosage et caractéristiques définis dans le CCTP. Il s'applique à la couche d'accrochage mise en œuvre dans la structure des voies routières, à exécuter au titre du présent marché. Il comprend notamment : - la fourniture, la livraison à pied d'œuvre et l'application de l'émulsion de bitume ; - le balayage préalable et le dépoussiérage mécanique par aspiration si nécessaire. LE MÈTRE CARRE :	
804	BBTM 0/6 phonique Ce prix rémunère à la tonne, la fabrication, l'amenée à pied d'œuvre et la mise en œuvre de Béton Bitumineux Très Mince 0/6 phonique de classe 2 conformément au CCTP.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Il comprend notamment : - l'amené et le repliement provisoire ou définitif, conformément au CCTP, les déplacements de l'atelier de mise en œuvre et de compactage sur le lieu de répannage ; - le transport des ateliers à la fin de chaque journée d'application, quelle que soit la distance ; - les études de formulations et les planches d'essais, les frais liés aux planches de vérification et d'essais de compactage ; - la fourniture, le transport, le dépotage, le stockage du bitume ainsi que les contrôles ; - la fourniture, le transport et le stockage des fines d'apport éventuelles ; - la fourniture, le transport des granulats dont les caractéristiques sont définies au CCTP ; - l'alimentation de la centrale avec les différents composants du mélange, la fabrication en centrale du mélange ; - le chargement et le transport à pied d'œuvre, le déchargement ; - le balayage si nécessaire ; - le découpage entre chaque phase si nécessaire ; - le répannage au finisseur, le réglage, le compactage, conformément au CCTP, la réalisation des joints longitudinaux et transversaux de reprises ; - les frais relatifs au contrôle externe prévu au CCTP ; - l'ensemble des opérations de contrôle interne dans le cadre du PAQ ; - les sujétions de phasage et de reprise et notamment l'évacuation et l'élimination suivant les dispositions prévues au PRE, des déchets au lieu de dépôt définitif proposé par l'entrepreneur et agréé par le Maître d'œuvre ; - l'ensemble des opérations, topographiques nécessaires à la mise en œuvre ; - toutes les sujétions d'interruption ou de modification de l'atelier ou autre. Les quantités à prendre en compte seront basées sur les bons de pesée remis au Maître d'œuvre à la fin de chaque journée. LA TONNE :	
805	GB4 0/14 classe 4 Ce prix rémunère à la tonne, la fabrication, l'aménée à pied d'œuvre et la mise en œuvre de Grave Bitume 0/14 de classe 4 conformément au CCTP. Il comprend notamment : - l'amené et le repliement provisoire ou définitif, conformément au CCTP, les déplacements de l'atelier de mise en œuvre et de compactage sur le	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	lieu de répannage ; - le transport des ateliers à la fin de chaque journée d'application, quelle que soit la distance ; - les études de formulations et les planches d'essais, les frais liés aux planches de vérification et d'essais de compactage ; - la fourniture, le transport, le dépotage, le stockage du bitume ainsi que les contrôles ; - la fourniture, le transport et le stockage des fines d'apport éventuelles ; - la fourniture, le transport des granulats dont les caractéristiques sont définies au CCTP ; - l'alimentation de la centrale avec les différents composants du mélange, la fabrication en centrale du mélange ; - le chargement et le transport à pied d'œuvre, le déchargement ; - le balayage si nécessaire ; - le découpage entre chaque phase si nécessaire ; - le répannage au finisseur, le réglage, le compactage, conformément au CCTP, la réalisation des joints longitudinaux et transversaux de reprises ; - les frais relatifs au contrôle externe prévu au CCTP ; - l'ensemble des opérations de contrôle interne dans le cadre du PAQ ; - les sujétions de phasage et de reprise et notamment l'évacuation et l'élimination suivant les dispositions prévues au PRE, des déchets au lieu de dépôt définitif proposé par l'entrepreneur et agréé par le Maître d'œuvre ; - l'ensemble des opérations, topographiques nécessaires à la mise en œuvre ; - toutes les sujétions d'interruption ou de modification de l'atelier ou autre. Les quantités à prendre en compte seront basées sur les bons de pesée remis au Maître d'œuvre à la fin de chaque journée. LA TONNE :	
806	Signalisation horizontale en peinture solvantée blanche Ce prix rémunère au mètre linéaire (quelle que soit la modulation, pleins et vides inclus) ou mètre carré dans le cas du zébra la fourniture et l'exécution d'une ligne de peinture solvantée blanche de classe P4 – R3 – Q2 - S1. Ce prix comprend : - le nettoyage de la chaussée ; - le pré-marquage ; - les fournitures de peinture et de billes de rétro réflexion, leur mise en œuvre sur des bandes de signalisation horizontale , - les frais relatifs aux planches d'essais et aux prélèvements pour essais en laboratoire ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	- le contrôle externe ; - les travaux sous circulation ; - toutes sujétions.	
806-A	Ligne axiale discontinue 2U solvantée blanche LE MÈTRE LINÉAIRE :	
806-B	Ligne de rive continue 3U solvantée blanche LE MÈTRE LINÉAIRE :	
806-C	Zébra solvantée blanche LE MÈTRE CARRE :	
807	Signalisation horizontale en peinture aqueuse blanche Ce prix rémunère au mètre linéaire (quelle que soit la modulation, pleins et vides inclus) ou mètre carré dans le cas du zébra la fourniture et l'exécution d'une ligne de peinture aqueuse blanche de classe P5 – R3 – Q2 - S1. Ce prix comprend : - le nettoyage de la chaussée ; - le pré-marquage ; - les fournitures de peinture et de billes de rétroréflexion, leur mise en œuvre sur des bandes de signalisation horizontale , - les frais relatifs aux planches d'essais et aux prélèvements pour essais en laboratoire ; - le contrôle externe ; - les travaux sous circulation ; - toutes sujétions	
807-A	Ligne axiale discontinue 2U aqueuse blanche LE MÈTRE LINÉAIRE :	
807-B	Ligne de rive continue 3U aqueuse blanche LE MÈTRE LINÉAIRE :	
807-C	Zébra aqueuse blanche LE MÈTRE CARRE :	
808	Plus-Value pour travaux de nuit série 800 Ce prix rémunère au pourcentage des travaux réalisés la plus-value pour la réalisation de nuit des travaux de la série de prix 800 (y compris prix 809), pour une	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	intervention en jour ouvrable entre 21h00 et 6h00. Ce prix sera appliqué <u>quelle que soit la durée des travaux et quels que soient les moyens humains et matériels mis en œuvre</u>. Il s'applique uniquement sur les quantités réalisées de nuit selon constat contradictoire du maître d'œuvre. Il comprend notamment : - toutes les sujétions et frais assortis pour horaires de nuit des personnels et utilisation de nuit des matériels, - l'éclairage du chantier, l'éclairage des basculements de circulation et de guidage par un balisage lumineux, - toutes sujétions liées au travail de nuit et en cycle décalé.	
808-A	Plus-Value pour travaux de nuit série 800 – Tranche ferme LE POURCENTAGE :	
808-B	Plus-Value pour travaux de nuit série 800 – Tranche optionnelle 2 LE POURCENTAGE :	
809	Plus-value pour rabotage d'enrobés amiantés Ce prix rémunère au pourcentage la plus-value aux prix 801-A et 801-B pour le rabotage d'enrobés amiantés. Il comprend notamment : - l'élaboration d'un plan de retrait avec validation de la CARSAT en amont du chantier ; - l'amenée, le repliement et les déplacements d'un portique de lavage des engins de fraisage, de l'unité mobile de décontamination ; - le balisage de la zone de travail, l'interdiction de l'accès aux tiers durant le chantier et l'équipement des personnels en EPI adaptés ; - l'amenée, le repliement et les déplacements d'un engin adapté au fraisage d'enrobés amiantés, la collecte déchets et gros agrégats, des débris et résidus de rabotage, leur stockage in situ et leur transport vers les centres de collecte ; - l'élimination en centre de collecte agréé d'une tonne de déchets de classe 1 ou 2 (fraisats d'enrobés, gros agrégats, des débris et résidus de rabotage) ; - toutes sujétions liées à la présence d'amiante ; LE POURCENTAGE :	